



Le SIST à l'écoute de ses adhérents

Le Service Interentreprises de Santé au Travail Périgueux-Sarlat-Nontron relayait dans ses locaux route de Lyon, le 8 mars dernier, la Journée Nationale de l'Audition.

Les adhérents étaient invités à passer des audiogrammes, à se renseigner sur le stand d'information sur la santé auditive au travail et à assister à une sensibilisation aux risques auditifs.

Plusieurs intervenants de l'équipe pluridisciplinaire se sont succédé : médecin et infirmière du travail, technicien hygiène et sécurité, afin d'apporter des conseils, des préconisations, aux employeurs et aux salariés, mais aussi de rappeler la réglementation permettant de concilier santé, performance et bien être au travail. Ils ont évoqué les effets du bruit sur l'oreille, les impacts directs et indirects et les différents moyens de prévention et de protection à mettre en oeuvre.

1 actif au travail sur 2 se dit gêné par le bruit au travail. Et cela ne concerne pas uniquement les salariés des secteurs reconnus comme exposés au bruit», indique la dernière enquête Ifop -JNA «Bruit, santé active et risques psychosociaux» d'octobre 2017. Chiffres, toujours, selon le ministère de la santé, les surdités professionnelles occupent la 3ème place des maladies professionnelles représentant un coût de 100.000 euros par salarié actif touché.

Le Service de Santé au travail conseille et accompagne au quotidien les entreprises et leurs salariés pour mettre en oeuvre des solutions pour une meilleure qualité de vie en entreprises.



SIST Périgueux-Sarlat-Nontron

185 route de Lyon

24000 Périgueux

Tél : 05 53 45 45 00

www.sist24.org

 Service de Santé au Travail Périgueux

Le Service Interentreprises de Santé au Travail Périgueux-Sarlat-Nontron (anciennement médecine du travail) accompagne, en Dordogne, **6.500 employeurs** du secteur privé, pour préserver la santé au travail de leurs **45.000 salariés**.

Le SIST a pour missions de conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail. Il conduit des actions de santé, sécurité et prévention, menées par une équipe pluridisciplinaire, placée sous l'autorité du médecin du travail.